

Budget initial 2025 du Centre public d'Action sociale de Charleroi

Note de politique générale

A la suite des élections locales d'octobre 2024, les instances communales ont été renouvelées avec, tout d'abord, l'installation du Conseil communal et du Collège communal et, ensuite, le 9 décembre 2024, l'installation du Conseil de l'Action sociale puis du Bureau permanent.

En sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil communal a approuvé la convention relative à l'octroi d'un prêt de trésorerie dans le cadre de l'octroi du droit de tirage 2024 du Plan Oxygène. En contrepartie de ce prêt, la Ville est tenue de respecter un plan strict de gestion financière comprenant des mesures d'économie budgétaire et d'optimisation des recettes dès le budget initial 2025. Cette convention prévoit également que « via la tutelle communale exercée sur le CPAS, la Ville appliquera les présentes obligations à son CPAS ».

Ville et CPAS ont alors décidé de débiter l'exercice budgétaire 2025 sous le régime des douzièmes provisoires le temps de travailler à l'actualisation de leurs plans de gestion respectifs ceci en dialogue avec les autorités régionales.

Le budget initial 2025 du CPAS ici présenté constitue donc, d'une part, un budget technique destiné à assurer la continuité du service public sans introduire de nouvelles politiques à ce stade et, d'autre part, un premier exercice permettant d'intégrer certaines mesures du plan de gestion actualisé.

Conformément aux obligations de la Convention Oxygène visant à améliorer la situation financière de la Ville, le budget ordinaire initial du CPAS reprend, entre autres, une indexation annuelle des tarifs des services payants prestés par l'institution, une réduction des exonérations et gratuités de services, une révision des dépenses de transferts, c'est-à-dire, pour le CPAS, des subventions allouées au secteur associatif ou encore des aides sociales accordées sur fonds propres mais aussi, une maîtrise des dépenses de personnel et de fonctionnement nécessitant parfois des réorganisations de services. En matière de dépenses de personnel, malgré nos demandes de préserver au maximum certaines catégories de métiers jusqu'ici immunisées, la Région wallonne va un pas plus loin en nous imposant une application assez stricte de la norme de remplacement d'un départ d'agent sur deux prévue par la convention.

Le budget extraordinaire vise quant à lui à poursuivre les projets subsidiés, notamment ceux dont la période d'éligibilité arrive à échéance en 2025, à assurer la mise en conformité de bâtiments et d'installations, à compléter les engagements budgétaires antérieurs pour les opérations en cours, ainsi qu'à réaliser les investissements indispensables au fonctionnement des services (mobiliers, matériel roulant, équipements informatiques, etc.).

Je tiens à souligner que, en bonne concertation avec la Ville et la Région wallonne, les travaux d'actualisation du plan de gestion réalisés l'ont été sur base du périmètre d'intervention actuel du CPAS, c'est-à-dire, sans anticiper, par exemple, les conséquences potentielles des exclusions du chômage telles que décidées par le Gouvernement fédéral. Je plaide donc et continuerai à plaider pour que les impacts exogènes à la bonne gestion et au bon fonctionnement de l'institution mais découlant de la prise de décisions d'autres niveaux de pouvoir soient pris en considération par ces derniers et fassent l'objet d'un soutien financier adapté tant sur le montant que sur la forme.

Le 16 décembre 2024, le Conseil communal a aussi adopté sa Déclaration de politique communale 2024-2030. S'en est suivie l'adoption, par le Conseil de l'Action sociale, en sa séance du 27 janvier 2025, de la Déclaration de politique sociale 2025-2030.

Ce « projet social » pour Charleroi à l'horizon 2030 a pour ambition de définir les priorités d'action du CPAS autour de 4 grands axes que sont : la proximité et l'accessibilité de l'action sociale pour les citoyens ; le soutien spécifique des jeunes et des enfants notamment via la formation, l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement à la parentalité ; l'attention particulière indispensable aux situations de très grande précarité, de sans-abrisme et de mal logement et enfin, la poursuite du travail mené en bonne concertation avec la Ville dans le cadre d'une politique œuvrant au bien-être des aînés.

Dans les semaines à venir, le Bureau permanent, en étroite co-construction avec les services, élaborera le Programme Stratégique Transversal du CPAS 2025-2030 qui traduira cette Déclaration de politique sociale en actions concrètes. Les implications budgétaires de ces actions seront présentées à l'occasion de la première modification budgétaire 2025, dans le prolongement de la prise d'acte du PST par le Conseil de l'Action sociale.

Philippe VAN CAUWENBERGHE

Président